

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 036/2026

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'épreuve cycliste "les 4 jours de Dunkerque Grand Prix des Hauts de France" empruntera des rues du village, le **dimanche 24 mai 2026**,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans les voies empruntées par cette épreuve,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le stationnement de tout véhicule est interdit, le **dimanche 24 mai 2026 de 7 heures à 14 heures**, sur les chaussées suivantes :

- Avenue du Général de Gaulle (RD 933), Grand Place, rue de Bailleul (jusqu'au n°45), rue du Moulin et Hool Straete

Article 2 : L'interdiction ci-dessus énoncée fait l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck et l'attaché territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAESTRE, le 10 mars 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

